

À fond la tranquillité !

Vous êtes soutenu et indemnisé des conséquences d'un accident corporel chez vous ou à l'extérieur... Et même au bout du monde.

Cette garantie intervient pour 100 % de votre vie privée, hors accident de la circulation et dommages que vous pouvez causer aux autres⁽³⁾. Elle est indispensable. **Pour plus de détails, contactez votre conseiller AXA !**

Ma Protection Accident est moderne

- Bienvenue à tous les styles de vie, que vous soyez célibataire, veuf(ve), en couple, en famille recomposée ou monoparentale.
- Bienvenue aux joueurs de football, de tennis, judokas, cavaliers...⁽⁴⁾.
- Bienvenue aux amateurs de sensations fortes, de sports à risque, une option vous est dédiée⁽⁵⁾.

Ma Protection Accident est citoyenne...

- **Vous bénéficiez de conseils de prévention** par SMS ou e-mail pour vous aider à prévenir les risques du quotidien.



Votre fidélité est récompensée
Le plafond d'indemnisation de 1 000 000 € dès la 1^{re} année de souscription augmente chaque année de 100 000 € pour atteindre jusqu'à 2 000 000 €⁽⁶⁾.

(2) Nous prenons en compte les accidents qui surviennent : en France métropolitaine, en Nouvelle Calédonie, dans les Départements et Régions d'Outre-Mer – les Collectivités d'Outre-Mer, dans les territoires des États membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, à Monaco, en Andorre, en Islande, au Lichtenstein, en Norvège, à Saint-Marin, en Suisse et au Vatican, dans le reste du monde pour les voyages et séjours n'excédant pas une durée continue de 3 mois ou dans le reste du monde pour les séjours d'une durée continue supérieure à 3 mois dans le cadre des études effectuées par les enfants de moins de 26 ans ayant la qualité d'assuré. (3) Selon clauses et conditions contractuelles. (4) Selon clauses et conditions contractuelles. Tous les sports qui ne sont pas exclus ou en option, sont couverts en inclusion par Ma Protection Accident. (5) Selon clauses et conditions contractuelles et sous réserve d'avoir souscrit l'option Mes Sports à risque. (6) Pour toute souscription avant le 31/12/2025.



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ : avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur axa.fr/demarche-citoyenne



Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant votre Espace Client sur axa.fr ou l'**appli Mon AXA**

AXA vous répond sur :



Réf. 2000116.12 2024 - Crédit photo : iStock, Shutterstock. Document non contractuel - C O M E B A C K

En tant qu'assureur citoyen, nous sommes engagés pour la protection de vos données personnelles et le respect de leur confidentialité, conformément à la réglementation en vigueur.

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre • **Entreprises régies par le Code des assurances • Inter Partner Assistance.** Société anonyme de droit belge au capital de 180 702 613 €, est soumise en qualité d'entreprise d'assurance de droit belge au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique située Boulevard de Berlaimont 14 – 1000 Bruxelles – Belgique et est immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent 1000 – Bruxelles – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située **8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff**, elle-même soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Assurance et Banque



À fond la vie !

Ma Protection Accident Une Garantie Accidents de la Vie, à la maison, à l'extérieur et même à l'étranger⁽¹⁾.

(1) Selon clauses et conditions du contrat.



À fond la sérénité !

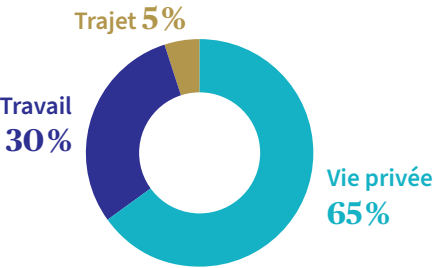
“ Quelle que soit la gravité de votre accident corporel, quel que soit l'endroit⁽²⁾, vous êtes accompagné,

24 h/24, immédiatement, pendant votre convalescence, et en cas de handicap.

Vous bénéficiez, à tous les instants, de services d'aide à domicile, de soutien scolaire pour vos enfants, et même - grâce à l'option Mes Sports à risque - d'un coach sportif pour reprendre une activité physique post-traumatique, en douceur et sans crainte de mauvaise posture !

Et pour les enfants étudiants assurés, une couverture dans le monde entier est prévue, sans limite de durée de séjour. ”

Hors accidents de la route et du travail, hors responsabilité civile, **Ma Protection Accident** couvre 100 % de la vie privée et vient compléter vos autres assurances (auto, habitation, scolaire...).



Vous êtes protégés partout⁽⁷⁾ et dans toutes les situations



Dans votre maison et votre jardin

- Chutes dans les escaliers,
- incidents de bricolage,
- incidents de jardinage...



À l'extérieur de chez vous

- En voyage,
- durant une activité sportive,
- chez vos amis...



Et aussi...

- Agressions et violences conjugales,
- attentats,
- catastrophes naturelles...

Et elle couvre les accidents domestiques, les accidents pendant vos loisirs, les accidents médicaux, les agressions, les attentats, les catastrophes naturelles en vous apportant **des services et une indemnisation** adaptés à chaque situation.

(7) Selon clauses et conditions du contrat.

Ma Protection Accident, un contrat indispensable pour vous et vos proches



Ma Protection Accident est une **Garantie Accidents de la Vie (GAV)**, c'est-à-dire une assurance qui **vous protège en cas d'accident de la vie courante**. Elle intervient quand le responsable de l'accident n'est pas identifié ou s'il s'agit de vos proches ou de vous-même lorsque vous vous blessez seul.

Ma Protection Accident c'est : 3 formules adaptées à votre situation familiale

SOLO



DUO



FAMILLE



+

Option « Mes Sports à risque »

Elle vous couvre, en plus, pour la pratique de sports à risque : parachutisme, saut à l'élastique, canyoning, apnée, plongée sous-marine, escalade, alpinisme, etc. Consultez la liste détaillée auprès de votre Conseiller AXA.

- Pas de questionnaire médical.
- 1 seuil unique de prise en charge : dès 1 % de séquelles permanentes constatées, jusqu'aux cas les plus lourds et même en cas de décès.



Avantages grands-parents

Vos petits-enfants sont couverts lorsque vous en avez la garde temporaire. C'est inclus dans toutes les formules.

Une indemnisation jusqu'à 2 millions d'euros en cas de séquelles permanentes⁽⁸⁾

Un ensemble de services d'assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation au domicile⁽⁹⁾

Exemple de Nicolas, 34 ans⁽¹⁰⁾ qui s'est rompu les ligaments croisés en jouant au foot avec ses amis

Son indemnisation

Sur un tacle d'un autre joueur, il tombe en criant de douleur. **Compte tenu des séquelles qu'il conservera**, en fonction de l'indice d'atteinte à la qualité de vie calculé et de son âge, Nicolas sera indemnisé d'un montant minimum de 4 553 €. Il percevra également une indemnisation complémentaire, compte-tenu de la perte de revenu qu'il a subi.

Ses services d'assistance

- Pour l'aider à préparer ses repas et entretenir son domicile, AXA Assistance lui met à disposition une aide à domicile, à raison de 16 heures réparties sur 3 semaines.
- Il doit se rendre à l'hôpital pour une visite de contrôle. Un trajet aller-retour en ambulance est mis en place.
- Pour lui permettre de suivre sereinement ses RDV médicaux chez son kiné, une garde d'enfant va chercher sa fille de 9 ans à l'école et veille sur elle à domicile en attendant son retour pour une durée totale de 15 heures.

(8) Versement d'une indemnisation jusqu'à 1 million d'euros la 1^{re} année de souscription et pour tout contrat souscrit avant le 31/12/2025, ce plafond d'indemnisation augmente de 100 000 € par année d'ancienneté jusqu'à 2 millions d'euros.
(9) En cas d'hospitalisation de plus de 2 jours ou d'immobilisation au domicile de plus de 4 jours, dans la limite de 40 h de services maximum.
(10) Chaque cas est unique.